

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 453/2010 (REACH)

Date d'impression 09/02/2015

Date de création 04/08/2014

Date de révision 04/08/2014

## SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

### 1.1. Identification du produit

Nom du produit SPOT EX  
Code du produit EP\_X025G X1 (CLP)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Produit de nettoyage.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ALTO France, 26 avenue de la Baltique, CS 10246, 91978 COURTABOEUF Cedex  
Tel: 0 825 869 300

Adresse e-mail

Site internet

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

01 64 60 32 00 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Liquides inflammables: Catégorie 3

Irritation cutanée: Catégorie 2

Irritation oculaire: Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: Catégorie 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Xi - Irritant

R10 Inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

**Mentions de danger**

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
 H315 - Provoque une irritation cutanée.  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence**

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée/mousse/agent chimique sec pour l'extinction.

A usage professionnel.

Tenir hors de portée des enfants.

(Uniquement sur la FDS)

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P235 - Tenir au frais.

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**2.3. Autres dangers**

Pas de danger additionnel identifié

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

**SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.2. Mélanges**

Composant	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Pour cent en poids	Classification	EU - GHS/CLP	Notes
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	107-98-2	203-539-1	01-2119457435-35	25 - < 50	R10 R67	STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 3 (H226)	
DIMETHYL SUCCINATE (INCI)	106-65-0	203-419-9	.	25 - < 50	Xi; R36		
2-BUTOXYETHANOL	111-76-2	203-905-0	01-2119475108-36	10 - < 20	Xn; R20/21/22 Xi; R36/38	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	
2-Methoxy-1-propanol	1589-47-5	216-455-5	-	< 0.3	R10 Xi; R37/38-41 Repr.Cat.2; R61	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Repr. 1B (H360D) STOT SE 3 (H335) Flam. Liq. 3 (H226)	

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16. Les classifications SGH / CLP pour les substances sont inscrites une fois qu'elles ont été harmonisées selon le règlement REACH n° 1907/2006.

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

**4.1. Description des premiers secours**

Conseils généraux

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation

Retirer de la zone contaminée et amener à l'air frais. Consulter un médecin si apparition d'une irritation ou une difficulté à respirer. En cas d'exposition à de fortes concentrations de vapeur ou brouillard, aller à l'air libre.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1. Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Poudre sèche.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes. Enlever toute source d'ignition. Ventiler la zone.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

Méthodes de nettoyage

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir sections 7, 8 et 13

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Assurer une ventilation adéquate.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

**SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

Composant	Union Européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Autriche
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER		STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 375 mg/m <sup>3</sup> Skin	AGW: 100ppm AGW: 370mg/m <sup>3</sup> Peak: 200ppm Peak: 740mg/m <sup>3</sup> TWA: 100ppm TWA: 370mg/m <sup>3</sup> BGW: 15mg/L	Skin STEL: 50 ppm STEL: 187 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 187 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 50 ppm Ceiling: 187 mg/m <sup>3</sup>
DIMETHYL SUCCINATE (INCI)				AGW: 1.2ppm AGW: 8mg/m <sup>3</sup>	
2-BUTOXYETHANOL		STEL: 50 ppm STEL: 246 mg/m <sup>3</sup> TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 10 ppm TWA: 49 mg/m <sup>3</sup> STEL: 50 ppm STEL: 246 mg/m <sup>3</sup> Skin	AGW: 10ppm AGW: 49mg/m <sup>3</sup> Peak: 20ppm Peak: 98mg/m <sup>3</sup> TWA: 10ppm TWA: 49mg/m <sup>3</sup> Skin BGW: 100mg/L BGW: 200mg/L	Skin STEL: 40 ppm STEL: 200 mg/m <sup>3</sup> TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m <sup>3</sup>
2-Methoxy-1-propanol				AGW: 5ppm AGW: 19mg/m <sup>3</sup> Peak: 40ppm Peak: 152mg/m <sup>3</sup> TWA: 5ppm TWA: 19mg/m <sup>3</sup> Skin	Skin STEL: 80 ppm STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> TWA: 20 ppm TWA: 75 mg/m <sup>3</sup>

Composant	Espagne	Portugal	Italie	Pays-Bas	Suisse
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	Skin STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m <sup>3</sup> TVA: 100 ppm TWA: 375 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m <sup>3</sup> Skin	Skin STEL: 563 mg/m <sup>3</sup> TWA: 375 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 200 ppm STEL: 720 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm TWA: 360 mg/m <sup>3</sup>
2-BUTOXYETHANOL	Skin STEL: 50 ppm STEL: 245 mg/m <sup>3</sup> TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 50 ppm STEL: 246 mg/m <sup>3</sup> TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m <sup>3</sup> STEL: 50 ppm STEL: 246 mg/m <sup>3</sup> Skin	Skin STEL: 246 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 mg/m <sup>3</sup>	Skin STEL: 20 ppm STEL: 98 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm TWA: 49 mg/m <sup>3</sup>
2-Methoxy-1-propanol	TWA: 5 ppm TWA: 19 mg/m <sup>3</sup>				Skin STEL: 40 ppm STEL: 152 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 ppm TWA: 19 mg/m <sup>3</sup>

Composant	Danemark	Finlande	Norvège	Suède	Czech
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	TWA: 50 ppm TWA: 185 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 100 ppm TWA: 370 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 50 ppm TWA: 180 mg/m <sup>3</sup> Skin	50 ppm 190 mg/m <sup>3</sup>	PEL: 270mg/m <sup>3</sup> NPK-P: 550mg/m <sup>3</sup>
DIMETHYL SUCCINATE (INCI)				5 ppm 30 mg/m <sup>3</sup>	
2-BUTOXYETHANOL	TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m <sup>3</sup> STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> Skin	10 ppm 50 mg/m <sup>3</sup>	PEL: 100mg/m <sup>3</sup> NPK-P: 200mg/m <sup>3</sup>
2-Methoxy-1-propanol	TWA: 20 ppm TWA: 75 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 20 ppm TWA: 75 mg/m <sup>3</sup> Skin		

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification

<b>Aspect</b>	Clear, colorless to yellow	<b>Densité</b>	0.984
<b>État physique</b>	Liquide	<b>Solubilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Odeur</b>	Pas d'information disponible.	<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	240 °C
<b>pH</b>	(à 1% en solution) 4.0	<b>Viscosité</b>	Fluide
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Pas d'information disponible.	<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible.	<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	36 - 44 °C	<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	62
<b>Méthode</b>	Coupelle fermée		
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Limites d'inflammation dans l'air en %</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.		

### 9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun matériau à mentionner

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	= 5000 mg/kg ( Rat )	= 13 g/kg ( Rabbit )	> 6 mg/L ( Rat ) 4 h
DIMETHYL SUCCINATE (INCI)	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 5 g/kg ( Rabbit )	
2-BUTOXYETHANOL	= 470 mg/kg ( Rat, 4h )	= 99 mg/kg ( Rabbit )	= 450 ppm ( Rat ) 4 h

#### Sensibilisation

Pas d'information disponible.

#### Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

#### Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérogène connue

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue

Effets sur la reproduction

Contient des substances avec un effet connu sur la reproduction en dessous de seuil de classification.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Effets écotoxicologiques**

Contient une/des substance(s) connue(s) dangereux(es) pour l'environnement aquatique.

Composant	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	LC50 = 20.8 g/L Pimephales promelas 96 h	23300: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	
DIMETHYL SUCCINATE (INCI)	LC50 50 - 100 mg/L Brachydanio rerio 96 h		
2-BUTOXYETHANOL	LC50 = 1490 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 = 2950 mg/L Lepomis macrochirus 96 h	1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Les propriétés éco toxicologiques sont propres à une substance: bioaccumulation, persistance et dégradabilité. L'information est donnée pour la/les substance (s) du mélange.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation peu probable. Information sur les composants ci-dessous.

Composant	log Pow
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	-0.437
DIMETHYL SUCCINATE (INCI)	0.19
2-BUTOXYETHANOL	0.81

**12.4. Mobilité dans le sol**

Soluble dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Vider les restes. Rincer à l'eau. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Recycler selon la réglementation en vigueur.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables. 07 06 01\* Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses.

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

IMDG/IMO

N° ONU	UN3092
Nom d'expédition	1-METHOXY-2-PROPANOL MIXTURE
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-E, S-D

ADR / RID

N° ONU	UN3092
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Quantité limitée	5 L
Categorie (Code tunnel)	3 (D/E)

IATA/ICAO

N° ONU	UN3092
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Code ERG	3L

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's

### Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations

Le mélange est classé comme dangereux conformément à la directive 1999/45/CE. La directive 2009/2/EC selon la 31ième adaptation de la directive 67/548/EEC (produits dangereux) a été prise en compte.

Classification WGK

Classe de danger pour l'eau hebdomadaire (WGK1), Classification selon VwVwS

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

## SECTION 16. AUTRES DONNÉES

### Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H312 - Nocif par contact cutané. H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H332 - Nocif par inhalation. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. H360D - Peut nuire au fœtus.



---

**Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3**

R10 - Inflammable. R36 - Irritant pour les yeux. R41 - Risque de lésions oculaires graves. R61 - Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau. R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

**Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:**

Sur la base des résultats d'essais. H226 - Liquide et vapeurs inflammables. Méthode de calcul. H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Préparé par** Austen Pimm

**Date de création** 04/08/2014

**Date de révision** 04/08/2014

**Sommaire de la révision**

CLP update

**Abréviations**

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

**Information supplémentaire**

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

**Clause de non-responsabilité**

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**